

SMART INVEST BON Best Performance 15

Exposition à 100% de la prime nette investie via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH INVEST

Février 2014

Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



9 ans



Prime nette 100% protégée au terme



Profil défensif à dynamique



Taxe de 2% sur la prime versée
Pas de précompte mobilier (sous réserve de modifications ultérieures)

La forte volatilité qui a secoué les marchés financiers durant ces dernières années souligne plus que jamais combien une bonne diversification de portefeuille est essentielle pour traverser les tempêtes boursières, sans pour autant manquer les éclaircies éventuelles. Mais comment déterminer la répartition optimale (entre actions des marchés européens et émergents, obligations européennes et devises) de votre portefeuille en toutes circonstances de marché?

Ne vous donnez plus la peine de rechercher en permanence la stratégie la plus performante. Grâce au SMART INVEST BON Best Performance 15, vous investissez dans une assurance placement de qualité de AG Insurance, qui fait les bons choix à votre place quel que soit le climat financier.



Pour quel investisseur?

Grâce au SMART INVEST BON Best Performance 15,

- au travers d'un seul placement, vous suivez l'évolution de **trois profils d'investissement**: défensif, neutre et dynamique;
- vous visez le potentiel d'appréciation à long terme (9 ans) de quatre classes d'actifs permettant une **large diversification**;
- votre rendement au terme correspond à **90% de la prestation réalisée par le profil le plus performant**;
- votre prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) est **100% protégée au terme de votre contrat, sauf en cas de défaillance de BNP Paribas Fortis SA***, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des primes nettes investies. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.

SMART INVEST BON Best Performance 15 est une formule de placement prioritairement destinée aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs répondant à un autre profil.



Un rendement attrayant

Afin de vous faire profiter d'un rendement attrayant, votre SMART INVEST BON Best Performance 15 suit l'évolution de **trois profils d'investissement** répondant chacun à un niveau de risque distinct. Et ceci, à partir d'un capital investi de 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée).

Chaque profil se caractérise par une **pondération spécifique de quatre classes d'actifs**: actions européennes, actions des marchés émergents, obligations européennes et devises étrangères.

Le **profil défensif** met l'accent sur les actifs moins risqués comme les obligations.

Le **profil dynamique** met l'accent sur des actifs plus risqués comme les actions et les devises.

Le **profil neutre** se situe entre les deux.

Catégorie d'actifs	Profil défensif	Profil neutre	Profil dynamique
Obligations européennes	60%	40%	15%
Actions européennes	13,33%	20%	30%
Actions émergentes	13,33%	20%	30%
Devises	13,33%	20%	25%

Au terme, la plus-value potentielle est égale à 90% de la prestation positive du profil le plus performant.

* Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



Large diversification des actifs sous-jacents

La politique d'investissement du SMART INVEST BON Best Performance 15 prévoit qu'au terme, la plus-value potentielle sera égale à **90% de la prestation réalisée par le plus performant des trois profils**.

Pour optimiser les chances de recevoir une plus-value attrayante, SMART INVEST BON Best Performance 15 vous offre une large diversification tant sur le plan des catégories d'actifs que sur le plan géographique. Un atout appréciable puisqu'une bonne diversification contribue à **augmenter le rendement d'un portefeuille et à en réduire l'exposition au risque**. De plus, chaque classe d'actifs doit également y être correctement diversifiée. La composition d'un tel portefeuille diversifié exige à la fois un capital très important et une bonne connaissance des marchés financiers.

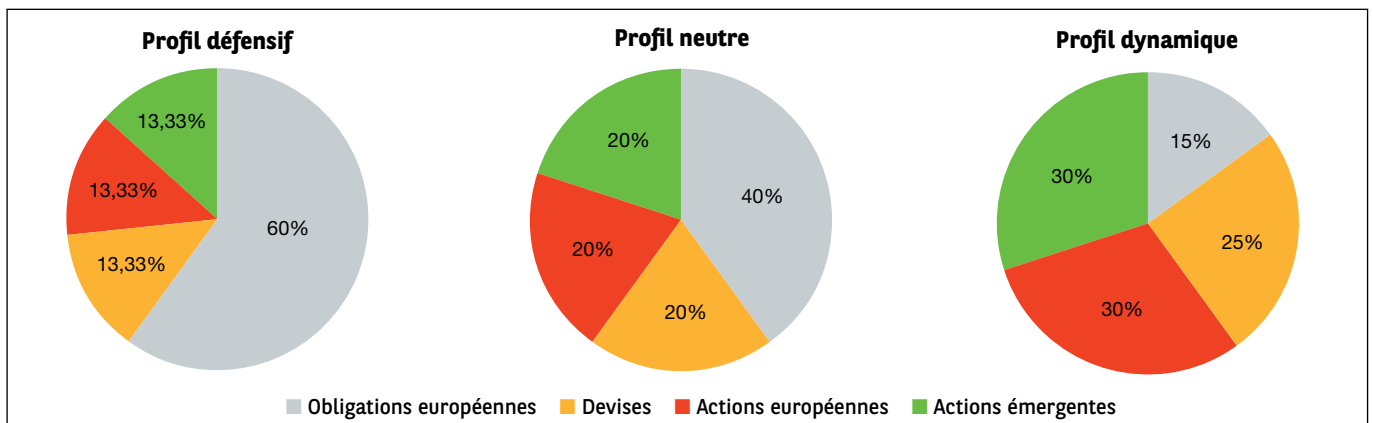


Une fiscalité avantageuse

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur en Belgique et sous réserve de modifications ultérieures, **la plus-value éventuellement octroyée au terme est exempte de précompte mobilier**.

Grâce au SMART INVEST BON Best Performance 15, votre rendement final est associé à la performance d'un panier composé de 4 valeurs sous-jacentes offrant une exposition à différentes classes d'actifs.

D'un point de vue géographique, un accent est mis sur l'Europe maintenant que les injections massives de liquidités par la Banque centrale européenne et les déclarations musclées de son président, Mario Draghi, ont dissipé les risques d'une implosion de l'euro et restauré progressivement la confiance envers les actions et les obligations européennes.



Et pour viser une diversification optimale, les obligations et les actions entrant dans le portefeuille des profils du SMART INVEST BON Best Performance 15 sont représentées par un **indice dont la composition est à son tour largement diversifiée**. Les devises sont, pour leur part, représentées par le cours **"Spot"¹ USD/EUR** qui permet de viser une éventuelle appréciation du dollar américain vis-à-vis de l'euro.

Classe d'actifs	Valeur sous-jacente	Actifs
Obligations européennes	iBoxx Euro Sovereigns Eurozone Index Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur http://www.wallstreet-online.de/indices/1844071	Obligations souveraines de la zone euro
Devises	Cours de change USD/EUR = 1/parité EUR/USD publiée par la BCE Vous pouvez suivre l'évolution de cette parité de change sur http://www.ecb.int/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html	Dollar américain
Actions européennes	EURO STOXX 50 Price ² Index Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone	50 principales "blue chips" (grosses capitalisations boursières) de la zone euro
Actions des marchés émergents	S&P BRIC 40 Price ² Index Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur http://eu.spindices.com/indices/equity/sp-bric-40-index	40 actions des quatre principaux marchés en croissance (Brésil, Russie, Inde et Chine)

1. Le cours "Spot" désigne le cours en vigueur au moment même pour une transaction immédiate (par opposition au cours "Forward").
2. Indice de type "Price": les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont donc pas réinvestis dans l'indice et n'influent pas directement sur sa performance.



90% de la meilleure performance

Grâce au suivi de 3 profils d'investissement différents, votre placement est en mesure de **profiter efficacement de toutes les situations de marché**. Dans un contexte boursier difficile, où les actifs plutôt défensifs tirent mieux leur épingle du jeu que les actifs risqués, c'est le profil défensif, davantage investi en obligations, qui affichera en principe les meilleures performances. Par contre, quand les actions européennes et/ou émergentes auront le vent en poupe, c'est le profil dynamique qui en profitera le plus. En conclusion, quelle que soit la classe d'actifs la plus performante, un des trois profils sera toujours mieux armé que les autres pour en tirer parti. **Au terme, la plus-value correspond à 90% de la prestation du profil le plus performant.**

Mode de calcul de la plus-value au terme

La plus-value éventuelle est déterminée en quatre étapes.

1. La **valeur initiale de chaque profil** est définitivement fixée à 100 le 18 mars 2014 et déterminée sur base du niveau initial de chacune des 4 valeurs sous-jacentes à cette même date.
2. La **prestation finale de chacune des valeurs sous-jacentes** est calculée au terme, sur base de 31 observations relevées à 31 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 28 août 2020 et le 28 février 2023.
3. La **prestation finale de chaque profil** est ensuite calculée en tenant compte de la pondération des valeurs sous-jacentes. Les trois prestations ainsi déterminées sont comparées entre elles et seule la prestation du profil le plus performant est retenue.
4. La **plus-value** octroyée au terme est égale à 90% de la meilleure prestation positive retenue. Si la meilleure prestation est nulle ou négative, aucune plus-value n'est octroyée au terme.

Au terme, l'investisseur reçoit

**100% de la prime nette investie
(hors taxe et frais d'entrée)**

+

90% de la hausse du profil le plus performant

Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

Valeur initiale du profil au 18.03.2014 = 100	Scénario négatif			Scénario neutre			Scénario positif		
	Défensif	Neutre	Dynamique	Défensif	Neutre	Dynamique	Défensif	Neutre	Dynamique
Valeur finale ³ du profil au 20.03.2023	92	88	75	147,11	141,90	139,78	125	156	170
Prestation du profil au 20.03.2023	-8%	-12%	-25%	+47,11%	+41,90%	+39,78%	+25%	+56%	+70%
Prestation du profil le plus performant	Aucun profil n'enregistre une évolution positive			47,11%			70%		
Plus-value attribuée = 90% de la meilleure prestation	Aucune plus-value n'est attribuée			90% x 47,11% = 42,40%			90% x 70% = 63%		
Le bénéficiaire reçoit au terme	100% de sa prime nette investie¹ mais aucune plus-value, ce qui correspond à un rendement actuariel de -0,22%²			100% de sa prime nette investie + une plus-value égale à 42,40%, soit un rendement actuariel de 3,78%²			100% de sa prime nette investie + une plus-value égale à 63%, soit un rendement actuariel de 5,35%²		

1. Hors taxe et frais d'entrée 2. Hors taxe; frais d'entrée inclus

3. La valeur finale de chaque profil est calculée sur base de la prestation de chaque sous-jacent, elle-même égale à la moyenne de 31 observations mensuelles relevées à 31 dates prédéterminées, réparties entre le 28 août 2020 et le 28 février 2023.

Une couverture décès étendue gratuite

À côté de la protection de la prime nette investie au terme, SMART INVEST BON Best Performance 15 prévoit également une protection en cas de décès. En effet, sous certaines conditions, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une **couverture décès étendue**. Cela signifie qu'en cas de décès de l'assuré, la prime nette investie sera entièrement versée aux bénéficiaires préalablement désignés si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des primes nettes versées dans des contrats SMART INVEST BON sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Supposons que, suite à une contre-performance des quatre valeurs sous-jacentes, la valeur du contrat soit inférieure à la prime nette investie, au moment du décès de l'assuré. Grâce à la couverture décès étendue, c'est néanmoins la prime nette investie qui sera versée aux bénéficiaires.

SMART INVEST BON Best Performance 15 en un coup d'œil



Description

SMART INVEST BON Best Performance 15 est une assurance-vie individuelle liée à un fonds d'investissement (branche 23) de AG Insurance.

Parties concernées

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance sa.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.



Risque

Principaux risques liés à un placement dans SMART INVEST BON Best Performance 15

- **Risque de crédit:** la protection de la prime nette au terme est organisée au moyen d'un dépôt des primes nettes auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital au terme.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. L'entreprise d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "Investment Grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté de sa prime nette investie.



Souscription

Période de souscription: du 1^{er} au 28 février 2014 inclus (sauf clôture anticipée).

Date ultime de paiement: le 13 mars 2014.

Investissement net: minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée).

Pas de versement supplémentaire possible après la période de souscription.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Frais d'entrée: 2%.

Frais de gestion: maximum 1,50% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Un rachat partiel n'est pas possible. L'indemnité de rachat s'élève à 1%. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur la prime (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Cette assurance placement n'entre pas en ligne de compte pour une déductibilité fiscale ni pour une réduction d'impôt.

L'assureur ne retient pas de précompte mobilier sur les prestations d'assurance en cas de rachat avant le terme, ni sur le capital vie au terme, ni sur le capital décès, conformément au régime fiscal d'application au 01.02.2014 et sous réserve de modifications ultérieures.



Protection du capital

Garanties en cas de vie: nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité au terme.

Garanties en cas de décès: la prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, par après, le nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur de l'unité avec, sous certaines conditions (voir encadré "Une couverture décès étendue gratuite" en page 3), une valeur minimale de 100 EUR par unité.



Rendement

Non garanti, le rendement final dépend de la plus-value réalisée par le fonds SMART INVEST BON Best Performance 15.

Le fonds SMART INVEST BON Best Performance 15

- Lancement du fonds: 18 mars 2014.
- Terme du fonds: 20 mars 2023.
- Objectifs du fonds: protéger la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) à concurrence de 100% au terme et réaliser une éventuelle plus-value correspondant à 90% de la meilleure évolution positive parmi les évolutions de 3 profils d'investissement distincts.
- Valeur initiale des valeurs sous-jacentes: cours de clôture du 18 mars 2014.
- Valeur finale des valeurs sous-jacentes: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuelles préfixées, réparties entre le 28 août 2020 et le 28 février 2023.
- La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Best Performance 15 au 1^{er} février 2014 est estimée à III, sur une échelle de 0 à VI (VI correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps. AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Best Performance 15 avant le terme prévu, ainsi que de modifier en tout ou partie le règlement de gestion. Vous trouverez plus de détails à propos de ces éventualités et de leurs conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**

Consultez la Fiche info financière Assurance-vie et le règlement de gestion du fonds décrivant les caractéristiques et les frais du SMART INVEST BON Best Performance 15. Ces deux documents sont gratuitement disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Produits structurés: informations > Assurances placements. C'est également sur ce site que BNP Paribas Fortis assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Best Performance 15 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

SMART INVEST BON Best Performance 15 est un produit d'assurance-vie individuelle de AG Insurance sa, Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0404.494.849, proposé par BNP Paribas Fortis sa, Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, inscrit et agissant comme agent d'assurance sous le numéro FSMA 25.879 A pour AG Insurance sa.